

Possible de mettre pub dans des boites aux lettres ?

Par casual42, le 19/01/2011 à 10:52

Bonjour,

J'ai 20 ans , je collectionne les pièces de monnaies en or et en argent .

J'aimerais savoir si j'ai le droit de mettre des petites publicités dans les boites aux lettre des habitants de ma commune pour leur signaler que je suis à la recherche de pièces de collections ?

Merci beaucoup de votre aide